L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES.—The plaintr par carré d'une ligne pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce d'un jour à l'autre, sera payé comme une nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année sur annonces—Les artisans et personnes jouissant modestes de revenus, les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 20$; les agens pour navires, banneurs et bureaux d'avocats, 25$; les commerçans de commerce détaillé et de commerce, 30$. Ces abonnemens ne paient d'avance.

Le privilège des souscripteurs au-dessus est limité à un car réd quotidien, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de ventes de marchandises, et de décès, les articles sur les ventes judiciaires, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 25 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsque pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan publics d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan publics, ventes de plantations et habitations, esclaves, terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. lui seront exigées à compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un jour et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que la prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait de suffisant.

LES THÈATRES et autres entrées ouverts pour l'amusement public, seront payés pour de nouvelles annonces, à compte des plaintes pariées à $50.

LES ANNONCES de caractère à des exhibitions publiques et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Allen, partiront du Bayou Sarah, deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.

Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO,
Pour fret et passage s'adresser à J. & J. P. WHITNEY,
Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 26.

Le paquebot de la Malle des Etats-Unis BUCKEYE, capitaine [illegible], partira toutes les deux jours